

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **JOUCAS**

SEANCE DU 20 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 084-218400570-20260320-DEL_26_03_06-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal 11

- En exercice 11

- Qui ont pris part à la délibération..... 11

OBJET DE LA DELIBERATION n° 26-03-06

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT D'ENERGIE VAUCLUSIEN

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de mars à 18 heures 30 se sont réunis les membres du Conseil Municipal de JOUCAS sous la présidence de M. Lucien AUBERT, Maire, sur la convocation adressée le 16 mars 2026 par le maire sortant.

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, M. Adrien AUBERT, Mme Laëtitia EBOLI-NICOLAS, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, Mme Corinne MOUREAU – BAHRAOUI, M. Lionel NICOLAS, M. Laurent QUEYTAN, Mme Flore RICHARD, Mme Johanna TARDY
Formant la majorité des membres en exercice

Absents : M. Benoît MAIRE, qui a donné pouvoir à M. Adrien AUBERT pour voter en son nom.

Mme Séverine GUILLOT a été nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat d'Energie Vauclusien à compter du 01/01/20213,

Vu l'article 1 du règlement intérieur dudit syndicat indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat d'Energie Vauclusien,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

1. Election du délégué titulaire :

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– M. AUBERT Lucien dix (10) voix

- M. AUBERT Lucien, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

2. Election du délégué suppléant :

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. MAIRE Benoît, 10 voix (*préciser le nombre en chiffres et en lettres*)

- M. MAIRE Benoît ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

- **DESIGNE** pour représenter la commune au sein du Syndicat d'Energie Vauclusien :
M. AUBERT Lucien, délégué titulaire
M. MAIRE Benoît, délégué suppléant
- **TRANSMET** cette délibération au Président du Syndicat d'Energie Vauclusien.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Lucien AUBERT



Le secrétaire de séance,

Séverine GUILLOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Séverine Guillot', written in a cursive style.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 084-218400570-20260320-DEL_26_03_06-DE